



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : MARGUIMBAU

Tél. : : 04.84.35.42.68

N°306-2010A

AVIS D'ENQUETE

SOCIETE PREMIUM CAPITAL II à BERRE -L'ETANG et à ROGNAC

En exécution de l'arrêté du Préfet n°306-2010 A du 17 octobre 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société PREMIUM CAPITAL II dont le siège social est sis 3 avenue Victor Hugo 75116 Paris, en vue d'être autorisée à implanter et à exploiter une plate-forme logistique sur l'ancien site CABOT France localisé Chemin départemental 31 sur le territoire des communes de Berre - l'Etang et de Rognac

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie de Berre - l'Etang et de Rognac, pendant trente trois jours du **jeudi 17 novembre 2011 au lundi 19 décembre 2011**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, **Madame Michelle MAHIEUX** Inspecteur des Impôts retraitée, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :

BERRE L'ETANG:

- le jeudi 17 novembre 2011 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 24 novembre 2011 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 1er décembre 2011 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 8 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 14 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
- le lundi 19 décembre 2011 de 14h00 à 17h00

ROGNAC:

- le jeudi 17 novembre 2011 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 24 novembre 2011 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 1er décembre 2011 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 8 décembre 2011 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 14 décembre 2011 de 09h00 à 12h00
- le lundi 19 décembre 2011 de 09h00 à 12h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans la mairie précitée ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

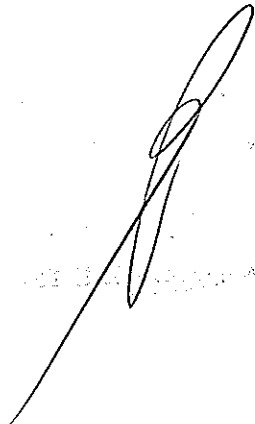
- Mairie de Berre-l'Etang
Direction des Services Techniques
Place Jean-Jaurès
13130 Berre l'Etang

- Mairie de Rognac
Service urbanisme
Hôtel de ville
21 avenue Charles De Gaulle
13340 Rognac

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Porte 419
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .

Marseille, le 17 OCT. 2011



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be the signature of the Prefect. The signature is written over a faint, rectangular stamp or watermark that is partially obscured by the ink.